

Textes de référence :

- Arrêté du 2 février 2022 création de la spécialité « ASSP » et fixant ses modalités de délivrance
- Arrêté du 13 juin 2024 modifiant les annexes du référentiel d'évaluation et des PFMP
- Arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 (réorganisation de l'année de la classe Terminale)

La réorganisation de l'année de terminale a des conséquences sur l'organisation des PFMP et des épreuves certificatives en Baccalauréat Professionnel ASSP à partir de la rentrée 2024.

1. La programmation et la répartition des PFMP (candidats de la voie scolaire)

Pour rappel, la programmation et la répartition des PFMP sont issues de la réflexion de l'équipe pédagogique.

Celles-ci seront situées sur le cycle de formation en prenant en compte de la diversité des publics et des structures, du projet pédagogique de formation, la place des PFMP supports d'évaluation certificative, la progression de l'acquisition des compétences, le contexte local, la diversité des lieux de PFMP et du projet professionnel de l'élève dans le respect des contraintes certificatives.

Durée totale des PFMP => 20 semaines	Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne
En seconde	6 semaines : une période de 6 semaines ou deux périodes de 3 semaines Lieux : structures médicosociales, services d'aide à domicile, structures d'accueil collectif de la petite enfance (ouverture possible sur l'école maternelle et l'accueil périscolaire).
En première et terminale	14 semaines : 8 semaines en première et 6 semaines en terminale Lieux : établissements de santé, structures médicosociales, en service de soins ou d'aide à domicile. Remarques : - Selon le projet professionnel de l'élève, une PFMP peut se dérouler en école élémentaire dans le cadre de l'accompagnement d'enfant(s) en situation de handicap. - Ouverture possible sur l'école maternelle, l'accueil périscolaire et les structures d'accueil collectif de la petite enfance UNIQUEMENT sur la première PFMP de première. Points de vigilance réglementaire : - 8 semaines au minimum doivent OBLIGATOIREMENT se dérouler auprès d'adultes non autonomes, - les 10 dernières semaines de PFMP sont supports de la certification.

2. Répartition des PFMP et des épreuves certificatives sur le cycle de 3 ans

Classes	Seconde	Première	Terminale
Durée de PFMP	2 x 3 semaines	2 x 4 semaines	2 x 3 semaines
Epreuves certificatives	Pas d'épreuve certificative.	E 31 Possibilité d'effectuer la PFMP support de l'épreuve en fin de classe de première et d'effectuer l' <u>épreuve certificative en début de classe de terminale (avant les vacances d'automne)</u> ou E 33 Possibilité d'effectuer la PFMP support de l'épreuve en fin de classe de première et d'effectuer l' <u>épreuve certificative en fin de première ou début de terminale</u>	E 31 ou E 33 et E 32 Possibilité de préparer ces deux épreuves sur le même lieu pendant <u>6 semaines en continu ou discontinu.</u>